

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy – 42^e année – N° 6 – Jeudi 13 février 2020

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté

concernant les résultats du scrutin fédéral du 9 février 2020

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 14, alinéa 2, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹⁾, vu les procès-verbaux du scrutin fédéral du 9 février 2020 concernant:

- L'initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »,
- La modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle),

arrête:

Article premier Les résultats du scrutin sont les suivants:

- Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »

Electeurs inscrits:	53998	
Votants:	22978	(42,55 %)
Bulletins rentrés:	22646	
Bulletins blancs:	529	
Bulletins nuls:	82	
Bulletins valables:	22035	
Nombre de OUI:	11731	(53,24 %)
Nombre de NON:	10304	(46,76 %)

Cette initiative populaire est acceptée dans le canton du Jura.

- Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)

Electeurs inscrits:	53998	
Votants:	22978	(42,55 %)
Bulletins rentrés:	22742	
Bulletins blancs:	458	
Bulletins nuls:	85	
Bulletins valables:	22199	
Nombre de OUI:	16382	(73,80 %)
Nombre de NON:	5817	(26,20 %)

Cette modification du code pénal et du code pénal militaire est acceptée dans le canton du Jura.

Art. 2 ¹ Les résultats du scrutin fédéral du 9 février 2020 sont communiqués à la Chancellerie fédérale.

² Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés sous pli recommandé au Gouvernement de la République et Canton du Jura, dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication du présent arrêté au Journal officiel (article 77 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques).

Delémont, le 11 février 2020

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

1) RS 161.1

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Arrêté

constatant les résultats de l'élection complémentaire au Gouvernement du 9 février 2020 (1^{er} tour)

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 27, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques¹⁾,

vu les procès-verbaux du scrutin du 9 février 2020 relatifs à l'élection complémentaire au Gouvernement,

arrête:

Article premier Les résultats du scrutin sont les suivants:

Electeurs inscrits:	58317
Votants (cartes rentrées):	23490
Bulletins rentrés:	23032
Bulletins blancs:	367
Bulletins nuls:	94
Bulletins valables:	22571
Majorité absolue:	11286
Total des suffrages:	22571
Suffrages nominatifs:	22571
Suffrages blancs et nuls:	0

Ont obtenu des suffrages:

Beuret Siess Rosalie:	9367
Seydoux-Christe Anne:	8547
Schaer Romain:	4657

Art. 2 Le deuxième tour du scrutin se déroulera le 1^{er} mars 2020.

Art. 3 Les recours éventuels contre cette élection doivent être adressés à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, Porrentruy, dans les dix jours qui suivent le scrutin. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la publication du présent arrêté au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Delémont, le 11 février 2020

Au nom du Gouvernement
Le président: Martial Courtet

1) RSJU 161.1

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Ordre du jour
de la session du Parlement
du mercredi 4 mars 2020, à 8h30,
à l'Hôtel du Parlement à Delémont**

1. Communications
2. Promesse solennelle de trois suppléants
3. Election d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances
4. Election d'un remplaçant de la commission de l'environnement et de l'équipement
5. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de la justice
6. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission des affaires extérieures et de la formation
7. Election d'un remplaçant de la commission de l'économie
8. Election d'un membre et de deux remplaçants, éventuellement trois remplaçants, de la commission de la santé et des affaires sociales
9. Questions orales

Interpellations

10. Interpellation N° 924
Situation sociale effective de la population jurassienne. Rémy Meury (CS-POP)
11. Interpellation N° 925
Investissements publics: quelle stratégie et quelles directives en rapport avec l'urgence climatique? Pierre-André Comte (PS)
12. Interpellation N° 926
Elections cantonales 2020 : mise en place d'une plateforme standardisée et utile pour les communes, les partis et la Chancellerie d'Etat. Didier Spies (UDC)
13. Interpellation N° 927
Notre Canton prend-il ses responsabilités face au défi climatique? Florence Boesch (PDC)

Présidence du Gouvernement

14. Motion N° 1287
Des mesures à l'instar d'OPTI-MA pour augmenter nos recettes. Philippe Eggertswyler (PCSI)

Département de l'économie et de la santé

15. Motion N° 1289
Stop aux plantes indésirables. Philippe Rottet (UDC)
16. Question écrite N° 3252
Vente d'e-cigarette aux mineurs: que fait le Canton? Rémy Meury (CS-POP)

Département de l'intérieur

17. Modification de la loi sur l'exécution des peines et mesures (première lecture)
18. Modification de la loi sur la police cantonale (première lecture)
19. Motion N° 1282
Pour une prise en compte effective de l'évolution démographique dans la politique de ressources humaines du canton du Jura.
Pierre-André Comte (PS)
20. Question écrite N° 3253
Réduction des primes d'assurance-maladie.
Ernest Gerber (PLR)

Département de l'environnement

21. Arrêté octroyant un crédit complémentaire au Service des infrastructures, Section des bâtiments et des domaines, destiné à la réhabilitation partielle de l'ancien chemin d'accès au Château de Porrentruy et à la valorisation d'une pièce des anciennes prisons
22. Motion N° 1280
De la parole aux actes. Françoise Chaignat (PDC)
23. Motion N° 1281
Procédure facilitée pour l'affichage lors de votations et d'élections. Didier Spies (UDC)
24. Motion N° 1284
Les panneaux des entrées de villages rehaussent aussi la communication. Nicolas Maître (PS)
25. Postulat N° 409
Accès à la propriété à durée limitée.
Quentin Haas (PCSI)
26. Question écrite N° 3249
Bilan et avenir « taxes écologiques ». Frédéric Lovis (PCSI)
27. Question écrite N° 3251
Produits phytosanitaires et leurs métabolites dans nos cours d'eau et eaux souterraines: point de situation. Géraldine Beuchat (PCSI)
28. Question écrite N° 3254
La ligne blanche à ne pas franchir...
Ernest Gerber (PLR)

Département des finances

29. Motion N° 1286
Moyens à mettre en œuvre pour la sauvegarde de l'autonomie communale. Pierre-André Comte (PS)
30. Question écrite N° 3250
MCH2: durée d'amortissement. Noël Saucy (PDC)

Delémont, le 31 janvier 2020

Au nom du Parlement
Le président: Eric Dobler
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Arrêté
fixant la classification des fonctions et des
tâches particulières du personnel de l'Etat**

Modification du 28 janvier 2020

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'arrêté du 5 avril 2016 fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat¹⁾ est modifié comme il suit:

Annexe I**Classification des fonctions du personnel de l'Etat****Fonction 2.01.07** (nouvelle teneur)

2.01.07 Collaborateur-trice administratif-ve Va 16

II.La présente modification entre en vigueur le 1^{er} avril 2020.

Delémont, le 28 janvier 2020

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

La chancière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 173.411.21

République et Canton du Jura

Arrêté**fixant les tarifs de référence pour les soins hospitaliers dispensés par convenance personnelle dans un hôpital répertorié hors du Canton à des patients domiciliés dans la République et Canton du Jura dès le 1^{er} février 2020**Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 41 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾,vu les articles 51 et 52 de la loi du 26 octobre 2011 sur les établissements hospitaliers²⁾,vu l'article 50 de l'ordonnance du 20 mars 2012 sur les établissements hospitaliers³⁾,

arrête:

Article premier ¹ Les tarifs de référence valables dès le 1^{er} février 2020 en cas de traitement hospitalier dispensé par convenance personnelle dans un hôpital répertorié hors du Canton à des patients domiciliés dans la République et Canton du Jura (tarif complet y compris les investissements) sont les suivants:

- Soins aigus somatiques (DRG): la valeur du point selon Swiss-DRG est de **9650 francs**
- Réadaptation polyvalente gériatrique: **660 francs par jour**
- Réadaptation musculo-squelettique: **500 francs par jour**
- Réadaptation de médecine interne et oncologique: **500 francs par jour**
- Réadaptation cardiovasculaire: **440 francs par jour**
- Réadaptation neurologique: **660 francs par jour**
- Réadaptation pulmonaire: **600 francs par jour**
- Réadaptation paraplégique: **870 francs par jour**
- Réadaptation psychosomatique: **450 francs par jour**
- Psychiatrie: la valeur du point selon Tarpsy est de **650 francs**
- Soins palliatifs spécialisés: la valeur du point selon SwissDRG est de **9650 francs**

² Pour les prestations facturées selon SwissDRG, c'est la date de sortie qui est déterminante pour le tarif applicable à tout le séjour.**Art. 2** Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} février 2020. Il abroge l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les tarifs de référence pour les soins hospitaliers.

Delémont, le 28 janvier 2020

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

La chancière: Gladys Winkler Docourt

1) RS 832.10

2) RSJU 810.11

3) RSJU 810.111

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 28 janvier 2020

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du « Groupe coordination violence » pour la fin de la période 2016-2020:

- M. Régis Froidevaux, infirmier-chef du service des urgences à l'Hôpital du Jura, en remplacement de M. Frédéric Duplain, démissionnaire.

La période de fonction expire le 31 décembre 2020.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 28 janvier 2020

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la Commission de l'égalité entre femmes et hommes pour la fin de la période 2016-2020:

- M^{me} Véronique Allegro, Association interjurassienne grève des femmes, en remplacement de M^{me} Lisa Raval, démissionnaire.

La période de fonction expire le 31 décembre 2020.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

Entrée en vigueurPar arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} février 2020:

- de la modification du 31 octobre 2019 de la loi portant introduction de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels.

Delémont, le 4 février 2020.

Certifié conforme.

La chancière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

Service de la santé publique

Examen intercantonal 2020 pour ostéopathes

Vu l'art. 7 al. 3 du règlement du 23 novembre 2006 de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes en Suisse, le Comité directeur de la CDS a décidé de fixer comme suit l'examen intercantonal pour ostéopathes:

Examens 1^{re} partie: **du 1^{er} au 30 septembre 2020**Examens 2^e partie: **du 1^{er} au 30 juin 2020**

Lieu: les lieux d'examen seront fixés ultérieurement en fonction de la répartition linguistique et géographique des candidates et des candidats.

Les candidates et les candidats admis à l'examen pratique durant la période transitoire du Règlement ainsi que les candidats qui ont réussi la 1^{re} partie de l'examen intercantonal doivent faire parvenir leur inscription par le talon d'inscription de la CDS dûment rempli et signé, concernant ces derniers, accompagné des documents requis, **jusqu'au 31 mars 2020 dernier délai** concernant les examens 2^e partie,

les candidats qui souhaitent s'inscrire à l'examen 1^{re} partie et qui remplissent les conditions d'admission à cet examen (art. 11 du Règlement) doivent faire parvenir leur inscription au moyen du talon d'inscription de la CDS dûment rempli et signé, accompagné des documents requis,

jusqu'au 30 juin 2020 dernier délai concernant les examens 1^{re} partie,

par courrier au **Secrétariat général de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), Speichergasse 6, Case postale, 3001 Berne.**

Le règlement concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes et le formulaire d'inscription y relatif peuvent être commandés auprès du **Secrétariat général de la CDS, Speichergasse 6, Case postale, 3001 Berne**, ou téléchargés depuis notre site web à l'adresse <https://www.gdk-cds.ch/fr/professions-de-la-sante/osteopathie>.

La convocation à l'examen ainsi que le lieu et la date de l'examen sont transmis directement aux candidates et aux candidats après expiration du délai d'inscription.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bonfol

Assemblée communale ordinaire mercredi 26 février 2020, à 20 h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et adopter le budget communal 2020 et fixer les taxes y relatives.
3. Statuer sur la demande d'octroi du droit de cité communal déposée par M^{me} Christine Wirth.
4. Divers.

Bonfol, le 10 février 2020.

Conseil communal.

Corban

Entrée en vigueur de la modification du règlement d'admission des nouveaux bourgeois

La modification du règlement bourgeois susmentionné, adoptée par l'assemblée bourgeoise de Corban le 10 décembre 2019, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 14 janvier 2020.

Réuni en séance du 29 janvier 2020, le Conseil bourgeois a décidé de fixer son entrée en vigueur au 14 janvier 2020.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat bourgeois.

Corban, le 5 février 2020.

Conseil bourgeois.

Corban

Abrogation de règlement

En date du 10 décembre 2019, l'assemblée bourgeoise de Corban a décidé d'abroger le règlement bourgeois ci-après:

- Règlement sur la protection des données à caractère personnel

Cette abrogation a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 14 janvier 2020.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Corban, le 5 février 2020.

Conseil bourgeois.

Courtételle

Résultat de la votation communale du 9 février 2020

Acceptez-vous, selon le message du Conseil communal, un crédit de CHF 14500000.– TTC pour la réalisation de la première étape du complexe scolaire dont à déduire les subventions cantonales et les provisions existantes?

Financement par emprunt bancaire pour le solde. Donner compétence au Conseil communal pour consolider le crédit

Electeurs inscrits:	1982
Bulletins rentrés:	1165
Bulletins valables:	1138
Nombre de OUI:	414
Nombre de NON:	724

Le crédit de 14500000 francs TTC destiné à la réalisation de la première étape du complexe scolaire est donc refusé.

Voies de droit: Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Tribunal de première instance du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la présente publication au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Courtételle, le 10 février 2020.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Approbation de la modification du plan spécial « Carrière de la Petite Morée »

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial a approuvé, par décision du 7 février 2020 les plans suivants:

- Modification du plan spécial
« Carrière de la Petite Morée »

Les plans peuvent être consultés au Secrétariat communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt.

Bassecourt, le 7 février 2020.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Approbation de la modification de peu d'importance du plan spécial « Mérovingiens, Champ du Pré de la Crêt »

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial a approuvé, par décision du 7 février 2020 les plans suivants:

- Plan d'occupation du sol et des équipements

Les plans peuvent être consultés au Secrétariat communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt.

Bassecourt, le 10 février 2020.

Conseil communal.

Mettembert

Assemblée communale ordinaire mercredi 26 février, à 20 h 00, à la salle sous la chapelle

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2020, la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Discuter et voter l'augmentation du prêt bancaire communal de Fr.145000.– à Fr. 200000.–.
4. Donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.
5. Nommer un-e membre à la commission de vérification des comptes.
6. Divers.

Mettembert, le 4 février 2020.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Soyhières - Les Riedes-Dessus

Assemblée communale

mardi 3 mars 2020, à 20h00, à « La Cave »

Ordre du jour:

1. Ratification du procès-verbal de la dernière assemblée du 18 juin 2019.
2. Discuter et approuver le budget 2020, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière, la taxe des ordures, la taxe des chiens, le prix du m³ de l'eau et la taxe d'épuration.
3. Accueillir les jeunes gens des classes d'âges 2001 à l'occasion de leur entrée dans la vie civile.
4. Informations.
5. Divers.

Conseil communal.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 27, alinéa 2, du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Vendlincourt

Assemblée communale ordinaire

**mercredi 26 février 2020, à 20h00,
à la halle polyvalente (salle du 1^{er} étage)**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2020 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
3. Divers et imprévus.

Les personnes souhaitant consulter le budget de fonctionnement 2020 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 7 février 2020.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Delémont

Assemblée extraordinaire

**de la Paroisse réformée évangélique
dimanche 1^{er} mars 2020, à 11 h 15, au temple réformé
de Delémont (à l'issue du culte)**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Election de 2 scrutateurs.
3. Election des 13 délégués à l'Assemblée de l'Eglise réformée du Jura (période 2020-2024).
4. Divers.

Delémont, le 7 février 2020.

Conseil de paroisse.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Rebeuvelier

Assemblée des comptes

**de la commune ecclésiastique catholique-romaine,
mercredi 26 février 2020, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2019.
3. Informations concernant le projet de fusion.
4. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérants: Wicht Carole et Perissutti Daniel, Chemin de la Gare 4, 2943 Vendlincourt.

Projet: Agrandissement d'une terrasse existante et installation d'une piscine creusée chauffée avec pompe à chaleur air/eau, sur la parcelle N° 3744, surface 826 m², sise au lieu-dit « Le Lomont ». Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 12m94, largeur 15m00, hauteur 3m92.

Genre de construction: Matériaux: mur de soutènement, béton, plaques de jardin; façades: palissades brise-vue, claustras.

Dérogations requises: RCC, art. 2.4.1 (aménagements) et HA16 (aspect architectural).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mars 2020 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 10 février 2020.

Conseil communal.

Bonfol

Requérant: SEVEBO, Syndicat intercommunal, Route de la Vendline, 2944 Bonfol. Auteur du projet: Fivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet: Pose de 177 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur les deux pans de toiture du bâtiment N° 380, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 2450, surface 5315 m², sise au lieu-dit « Pré Laviaux ». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Genre de construction: Panneaux: Honey Trinasolar, teinte noire.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mars 2020 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 7 février 2020.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: Home Le Genevrier SA, Le Genevrier 10, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Yves Kistler, architecte, Rue du Chapeau-Râblé 10, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: Agrandissement et extension du home existant: transformation de chambres doubles en chambres simples, création de 9 nouvelles chambres, espace wellness et parcours santé pour les résidents, et fermeture de la liaison existante avec le bâtiment cafétéria (est), sur la parcelle N° 195, surface 6885 m², sise au lieu-dit « Le Genevrier ». Zone d'affectation: Utilité publique UAa.

Dimensions principales extension: Longueur 24m50, largeur 9m04, hauteur 9m80, hauteur totale 13m16; liaison existante: longueur 26m50, largeur 2m03, hauteur 2m40, hauteur totale 2m40.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie, isolation périphérique; façades: crépi, teinte beige idem home existant; toiture: tuiles, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mars 2020 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 6 février 2020.

Conseil communal.

Courgenay

Requérante: Courgenay Immobilière SA, Rue Sedrac, 2950 Courgenay. Auteur du projet: KWSA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray.

Projet: Construction d'une usine de décolletage comprenant au rez-de-chaussée l'atelier de production avec réception des marchandises, divers locaux techniques liés à la production, à l'étage vestiaires, salle de réunion et locaux pour compresseurs, chauffage électrique et local réserve; pose de panneaux solaires en toiture d'une surface de 1002 m² et d'une installation technique de ventilation, climatisation et PAC extérieure centralisés au centre de la toiture d'une surface de 236 m²; aménagement de 27 places de stationnement en pavés drainants et revêtement bitumineux pour les aires de circulation, réception marchandise et accès. Les alentours du bâtiment et de l'aire d'accès et de stationnement sont engazonnés, sur les parcelles N°s 4867 et 4853, surfaces 4556 et 4232 m², sises à la Rue Sedrac. Zone d'affectation: Zone d'activités AAa. Plan de lotissement avec prescriptions spéciales N° 2 « Zone industrielle régionale ».

Dimensions principales: Longueur 49m98, largeur 30m26, hauteur 7m11, hauteur totale 7m11; passage couvert: longueur 8m00, largeur 2m10, hauteur 2m84, hauteur totale 2m84.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton armé, charpente métallique, panneaux métalliques isolés type sandwich; façades: revêtement métallique, RAL GRIS 9007; couverture: toit plat, charpente métallique, isolation, étanchéité bi-couche, teinte grise; panneaux solaires type Monocrystallin PERC, teinte noire, antireflet (réflectance inférieure à 3%), châssis aluminium, pente panneaux 10.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mars 2020 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 10 février 2020.

Conseil communal.

Delémont

Requérante: Municipalité de Delémont, Service UETP, Route de Bâle 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Biotec Biologie appliquée SA, Rue du 24-Septembre 9, 2800 Delémont.

Projet: Réaménagement de la berge droite et du lit du Ticle, sur les parcelles N°s 1751, 217 et 987, surfaces 324 m², 7383 m² et 882 m², sises à la Rue de la Brasserie. Zone d'affectation: ZTA, Zone de transport A.

Dimensions: Selon plans.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 16 mars 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 10 février 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Porrentruy

Requérants: Madame et Monsieur Schaffter Sarah et Clément, Rue Auguste-Cuenin 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Monsieur Schaffter Vital, Mont-Terri 41, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec annexe, sur la parcelle N° 3707, surface 630 m², sise à la Rue d'Argile. Zone d'affectation: HAe, Zone d'habitation A. Plan spécial Oiselier II.

Ces travaux comprennent: construction d'une maison familiale avec une annexe pour le garage et la terrasse; pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Dimensions: Longueur 15m00, largeur 6m00, hauteur 7m00, hauteur totale 9m12; annexe abri à voiture et terrasse: longueur 8m15, largeur 6m76, hauteur à la corniche 4m50, hauteur au faite 4m50.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton et briques en terre cuite avec une isolation périphérique; façades: revêtement crépi, teintes gris clair et blanc; toit: forme à 2 pans, pente 30°; couverture: ardoises Eternit, teinte noire; chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 5 février 2020 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 16 mars 2020 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 6 février 2020.

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI).

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, l'Office de l'environnement met au concours le poste de

Collaborateur-trice scientifique du Domaine Forêts et Dangers naturels à 80-90%

Mission: L'Office de l'environnement (ENV) a pour mission de veiller à la qualité et à la pérennité des ressources naturelles, à la protection de l'homme et de son environnement contre les nuisances excessives, ainsi qu'à la gestion des risques naturels. Au sein du Domaine Forêts et Dangers naturels, le-la titulaire pourra œuvrer en faveur de la forêt et des pâturages boisés du canton tout en mettant en valeur ses compétences et son indépendance de travail.

En apportant votre expertise scientifique, vous serez en charge de la conservation des pâturages boisés du canton, en assurant la mise en œuvre des mesures et travaux nécessaires à leur pérennité et à leur développement. Vous contribuez à l'évolution et au fonctionnement de l'organisation forestière territoriale du canton (trianages forestiers et unités de gestion). Dans une perspective de durabilité à moyen et long terme, vous élaborez et mettez en œuvre les planifications cantonales liées à la forêt, en veillant notamment à leur coordination avec les autres planifications sectorielles cantonales et communales.

Profil: Diplôme d'ingénieur-e forestier-ère EPFZ ou HAFL de niveau Master ou Master en sciences de l'environnement avec spécialisation «forêt-paysage» ou formation et expérience jugées équivalentes. Certificat d'éligibilité ou formation forestière pratique au sens de la loi fédérale sur les forêts. Expérience professionnelle de 2 à 4

ans minimum. Compétences avérées dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des espaces sylvopastoraux. Bonne compréhension et intérêt pour l'économie et la propriété forestières. Connaissances et intérêt pour les questions d'agriculture et les politiques et législations s'y rapportant. Très bonnes aptitudes en matière de planification et gestion de projets, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'initiative. Bonne communication orale. Aptitude à vulgariser les pratiques sylvicoles et sylvopastorales, à motiver les acteurs et à assumer une fonction fréquemment exposée. Capacité à travailler de manière autonome et à définir les priorités. Bonnes connaissances de l'allemand et maîtrise des outils informatiques modernes (géomatique).

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Mélanie Oriet, responsable du Domaine Forêts et Dangers naturels à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 33.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice scientifique ENV», **jusqu'au 28 février 2020.**

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de l'économie et de l'emploi, pour son secteur promotion économique, met au concours un poste de

Chef-fe de projet à 50%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Gérer, suivre et concrétiser les projets de développement économique. Vous accompagnez les porteurs de projets et en assurez le suivi et le contrôle jusqu'à leur aboutissement. Vous élaborez les dossiers administratifs en vue de leur examen par les autorités politiques. En particulier, vous gérez le programme de mise en œuvre jurassien de la politique régionale. Vous représentez le service dans le domaine de la promotion de l'innovation notamment et le Canton du Jura lors de manifestations cantonales ou nationales.

Profil: Master universitaire, de préférence dans le domaine économique, ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous bénéficiez d'une expérience réussie d'au moins deux à quatre ans dans un poste similaire. Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous maîtrisez la communication orale et avez un sens développé de la négociation et de la persuasion. Vous maî-

trise les langues allemande et anglaise ainsi que l'environnement Office.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: De suite.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Lionel Socchi, délégué à la promotion économique, tél. 032 420 52 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de projet SEE », **jusqu'au 20 février 2020**.

www.jura.ch/emplois

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE



La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne - partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours pour la Formation continue et postgrade le poste de

Coordinatrice ou coordinateur de projets pour la didactique de l'anglais à 10% puis 20%

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emploi » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation : **29 février 2020**

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE



Dans le cadre du programme des didactiques secondaires coordonné au sein des institutions romandes de formation des enseignant-e-s, le CAHR (Conseil académique des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignant-e-s) met au concours un poste de:

Chargé-e d'enseignement en didactique de l'économie à 50%

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emploi » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation : **29 février 2020**



Afin de compléter leurs effectifs, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve

Taux d'activité: 50%

Mission: Vous gérez l'accueil des usagers de nos services et orientez les appels téléphoniques auprès des collaborateurs. Vous assurez le suivi des rendez-vous de permanence des différents secteurs. Vous traitez l'acheminement du courrier entrant et sortant. Vous participez à la gestion des temps de travail des collaborateurs. Vous collaborez aux diverses tâches administratives d'une réception. Vous assurez la formation des apprentis et des stagiaires.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation équivalente, avec expérience professionnelle. Vous êtes apte à accueillir des personnes d'horizons très différents présentant des fragilités multiples et gérer les situations difficiles. Vous travaillez aussi bien de manière autonome qu'en équipe. Vous possédez dynamisme, empathie et esprit d'initiative. Vous avez la possibilité d'être très flexible au niveau de vos horaires de travail et vous pouvez vous déplacer aisément sur nos différentes antennes. La maîtrise d'une 2^e langue est un atout.

Traitement: Collaborateur-trice administratif-ve classe 7.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2020 ou date à convenir.

Lieux de travail: Antennes de Delémont, Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Doris Marquis, responsable du secteur Administration au 032 420 72 72.

Les candidatures correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve multisite », **jusqu'au 6 mars 2020**.



Suite au départ de la personne titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve

Taux d'activité: 60%

Mission: Vous gérez l'accueil des usagers de nos services et orientez les appels téléphoniques auprès des collaborateurs. Vous assurez le suivi des rendez-vous de la permanence des différents secteurs. Vous traitez l'acheminement du courrier entrant et sortant. Vous participez à la gestion des temps de travail des collaborateurs. Vous collaborez aux diverses tâches administratives d'une réception. Vous assurez la formation des apprentis et des stagiaires.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation équivalente avec expérience professionnelle. Vous êtes apte à accueillir des personnes d'horizons très différents présentant des fragilités multiples et gérer les situations difficiles. Vous travaillez aussi bien de manière autonome qu'en équipe. Vous possédez dynamisme, empathie, flexibilité et esprit d'initiative. La maîtrise d'une 2^e langue est un atout.

Traitement: Collaborateur-trice administratif-ve classe 7.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2020 ou date à convenir.

Lieu de travail: Antenne de Delémont. Autres lieux de travail possible, Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Doris Marquis, responsable du secteur Administration au 032 420 72 72.

Les candidatures correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve », **jusqu'au 6 mars 2020.**



Afin de compléter leurs effectifs, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste d'

Assistant-e social-e secteur Protection de l'adulte

Taux d'activité: 110 % (poste de minimum 50 %)

Mission: Vous exécutez personnellement, avec l'appui du secteur comptable interne, les mesures de protection de l'adulte qui vous sont confiées, principalement des mandats de curatelle. En particulier, vous veillez à garantir les besoins fondamentaux des personnes sous protection, selon les dispositions des décisions de l'APEA. Pour ce faire, vous développez un travail interdisciplinaire en faveur des personnes concernées tout en visant à préserver et développer leur indépendance. Vous coopérez avec l'APEA pour l'exécution des mesures ainsi que dans le cadre de la formation des curateurs privés.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme HES en travail social ou d'une formation jugée équivalente. Vous disposez d'une expérience professionnelle confirmée, idéalement dans le domaine du travail social ou apparenté. Votre sens aigu des relations humaines, allié à votre nature affirmée et stable, vous permet d'interagir utilement avec des personnes d'horizons très différents présentant des fragilités souvent importantes. De plus, vous savez faire preuve d'une grande réserve dans le traitement des données personnelles à caractère sensible notamment. Vous vous distinguez par une aptitude marquée à travailler sous tension et à poser des priorités, et contribuez au bon fonctionnement du secteur Protection de l'adulte par votre attitude positive dans un contexte dynamique. Vous maîtrisez les outils administratifs usuels, ne faites l'objet d'aucune poursuite et d'aucune inscription au casier judiciaire, et n'êtes débiteur d'aucun acte de défauts de bien. Vous disposez de votre pleine capacité civile.

Traitement: Assistant-e social-e, classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2020 ou date à convenir.

Lieu de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Loïc Paratte, responsable du secteur Protection de l'adulte au 032 420 72 72.

Les candidatures correspondant au profil souhaité porteront les documents usuels, ainsi qu'un extrait du registre des poursuites, un extrait récent du casier judiciaire et un certificat de capacité civile. Elles seront adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Assistant-e social-e Protection de l'adulte », **jusqu'au 6 mars 2020.**

Le Syndicat scolaire de l'Ecole secondaire de La Courtine à Bellelay met au concours un poste d'

Enseignant-e secondaire

(Contrat à durée déterminée d'une année, renouvelable sur trois ans)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités du syndicat scolaire.

Taux d'activité: 19 leçons hebdomadaires (6 leçons de gymnastique, 5 leçons d'allemand, 4 leçons d'anglais et 4 leçons d'histoire-géographie)

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

Traitement: Rémunération et prestations sociales conformes aux directives cantonales bernoises.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Lieu de travail: Bellelay.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de la Courtine, M. Jérôme Montavon au 032 484 01 06.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs. Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation » à la direction de l'Ecole secondaire, M. Jérôme Montavon, Route des Genevez 1, 2713 Bellelay, ou par courriel à direction@es-bellelay.net **jusqu'au 13 mars 2020.**

Bellelay, le 13 février 2020.

La direction.

Le Conseil communal des Genevez met au concours le poste de

Voyer communal (F/H) à 100 %

Mission: Assumer les tâches relatives à la voirie et participer à différentes tâches d'autres services communaux.

Exigences requises: Etre titulaire d'un CFC d'un métier en rapport avec l'activité de voirie (bâtiment-génie civil) ou titre jugé équivalent. Etre titulaire du permis de conduire. Etre apte à assumer le service de piquet et faire preuve de flexibilité et de polyvalence. Avoir le sens des responsabilités et faire preuve d'initiatives. Etre capable de travailler en équipe et de manière indépendante. Disposer d'une bonne capacité à coopérer et à communiquer avec le public.

Traitement: Selon classification du personnel communal et échelle des traitements du Canton du Jura.

Obligations: Préférence sera donnée à une personne domicilié(e) ou prêt(e) à élire domicile légal et fiscal aux Genevez.

Entrée en fonction: Date à convenir.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Secrétariat communal, téléphone 032 484 94 88.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées à l'Administration communale, 2714 Les Genevez, avec la mention « Postulation », **jusqu'au 28 février 2020.**